

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : CHOIX DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE DU LOT 3 « CREATION DES ACCES NORD ET SUD DE LA DEMOLITION DE BELLECOMBE »

Séance du 14 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-neuf heures et trois minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le huit décembre deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 20

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOURGEOIS Didier, BOYER Corinne, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, GENOD Patrick, GUILLERMET Maria, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

CHAPUIS Gérard pouvoir à Didier BOURGEOIS
FORAY Gaëlle pouvoir à Corinne BOYER
FUMEX Jacques pouvoir à Jacques DRHOUIIN
LALLEMENT Alexandre pouvoir à Joël BORGEOOT
MARTINE Christine pouvoir à Gilbert LEMOINE
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Jean-Michel CYVOCT
ZANI Sonia pouvoir à Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

BROCHET Olivier
LYAUDET (MARIN) Jessie

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

soit 27 votants

Monsieur Le Maire rappelle les 3 premiers lots relatifs au chantier de démolition de Bellecombe

- ⇒ Lot 1 : désamiantage du bâtiment
- ⇒ Lot 2 : démolition du bâtiment
- ⇒ Lot 3 : création des accès Nord et Sud de la démolition de Bellecombe

La commission MAPA a été amenée à se prononcer sur ce 3^{ème} lot lors de la séance du 5 décembre 2022.

L'avis de marché public relatif à ce lot a été publié sur la plateforme dématérialisée et sur le journal de la

Voix de l'Ain le vendredi 4 novembre 2022, avec une demande de réponse des candidats pour le vendredi 25 novembre 2022 à 12h00.

3 candidats ont déposé leur offre sur la plateforme dématérialisée dans les délais impartis :

- L'entreprise SOCATRA
- Le groupement d'entreprises VINCENT TP - FAMY TP
- L'entreprise MUTONI P. et FILS TP

Monsieur le Maire précise :

- ↳ que la consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée avec négociation éventuelle.
- ↳ Qu'une visite préalable sur site permettant au soumissionnaire de justifier de la pleine connaissance des lieux et de la mise en correspondance parfaite du projet est conseillée mais non obligatoire.

Monsieur le Maire rappelle que le jugement des offres a été effectué dans les conditions prévues à l'article R.2152-7 du Code de la Commande publique à partir des critères suivants :

- ↳ Prix des prestations :
note financière : note de 0 à 20 sur la base du montant de l'offre, affectée d'un coefficient de pondération de 60 %
- ↳ Valeur technique :
note technique : note de 0 à 20 sur la base du mémoire technique, affectée d'un coefficient de pondération de 40 %

Au regard des réponses apportées, le rapport d'analyse des offres classe les candidats comme suit

Nom entreprise	Montant de l'offre	Note financière	Note technique	Note totale
MUTONI P. et FILS TP	212 720,00 €	12,00	6,80	18,80
VINCENT TP - FAMY TP	248 895,00 €	10,25	7,60	17,85
SOCATRA	299 510,00 €	8,52	7,60	16,12

Monsieur le Maire expose qu'une phase de négociation est intervenue conformément à l'article 2.1 du règlement de consultation.

Cette négociation a porté sur le critère du prix.

Les candidats ont été invités à faire parvenir leur nouvelle offre avant le 30 novembre 2022 à 17 h, sur le profil acheteur.

A l'issue de la négociation le rapport d'analyse des offres classe les candidats comme suit

Nom entreprise	Montant de l'offre	Note financière	Note technique	Note totale	Classement proposé
MUTONI P. et FILS TP	212 720,00 €	12,00	6,80	18,80	2
VINCENT TP – FAMY TP	222 852,50 €	11,45	7,60	19,05	1
SOCATRA	295 017,35 €	8,65	7,60	16,25	3

Vu l'avis des membres de la commission MAPA du 5 décembre 2022, Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir l'offre la mieux disante, proposée par le groupement entreprises VINCENT TP - FAMY TP pour un montant de 222 852,50 €HT.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- **ATTRIBUE** le lot 3 « création des acces nord et sur de la démolition de Bellecombe » au groupement entreprises VINCENT TP - FAMY TP pour un montant de 222 852,50 €HT
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les pièces du marché correspondantes
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie conforme au registre des délibérations



Le Maire

Philippe EMIN

Publiée sur le site de la Commune le 16 janvier 2023

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20221214-DE-2022-14-09-DE
Date de télétransmission : 16/01/2023
Date de réception préfecture : 16/01/2023

14 09 -3